

Débat public

## Le débat public débute le 18 septembre

Les habitants du littoral Nord – Pas-de-Calais auront 2 mois pour exprimer leurs questions et points de vue au cours de 8 réunions publiques et rendez-vous thématiques.

C'est officiel, la Commission nationale du débat public a validé le dossier du débat et les modalités de déroulement du débat public relatif au projet d'extension et de développement du port de Calais, intitulé « Calais Port 2015 ».

D'une durée de deux mois, 8 réunions seront programmées du 18 septembre au 16 novembre 2009 à Calais, Boulogne et Dunkerque. Plusieurs supports permettent au public de s'informer en amont du débat : le dossier du maître d'ouvrage, dans lequel le conseil régional Nord – Pas-de-Calais présente son projet de manière détaillée, la Lettre du débat expose son fonctionnement et les premiers cahiers d'acteurs présentent des opinions d'entreprises, d'administrations et d'associations sur ce projet.

Cette commission, composée de 5 membres choisis pour leurs compétences d'expertises complémentaires et leur sensibilité à la concertation, a pour mission de mettre à disposition du public toute information existante sur le projet de la façon la plus claire et la plus compréhensible possible.

Ce débat s'adresse à toute personne physique ou morale, directement ou indirectement concernée par le projet Port 2015.

Trois possibilités pour prendre part au débat.

1. En participant aux réunions ouvertes à tous et organisées entre le 18 septembre et le 16 novembre 2009.

2. En réalisant un cahier d'acteur : les personnes morales

C'est vers l'est du port actuel que la nouvelle infrastructure portuaire se développera d'ici à 2015.



(associations, entreprises, collectifs) peuvent réaliser un cahier d'acteur (document de 2 à 8 pages) traduisant leur opinion sur le projet global ou sur une facette du projet.

3. En formulant dès le 11 septembre 2009 des questions et opinions sur le site Internet du débat public [www.debatpublic-calais-port2015.org](http://www.debatpublic-calais-port2015.org)

### Le débat public... et après ?

- Au plus tard 2 mois après la clôture du débat : remise du compte-rendu de la commission particulière du débat public et du bilan établi par le président de la Commission nationale du débat public.
- Au plus tard 3 mois après la remise du compte-rendu de la commission particulière du débat public et du bilan établi par le président de la Commission nationale : le maître d'œuvre, s'il poursuit son projet,

indiquera publiquement les suites qu'il donne aux expressions du débat.

► Toutes informations possibles à la permanence de la Commission particulière du débat public au 24, place d'Armes à Calais.

Tél. 03 21 46 18 00

### Dates et lieux des réunions publiques (horaires : 19 h 30 à 22 h 30)

- vendredi 18 septembre hôtel de ville de Calais
- mardi 29 septembre Marck
- lundi 5 octobre Fréthun
- lundi 12 octobre Dunkerque
- vendredi 21 octobre (date à confirmer) Boulogne à Nausicaä
- jeudi 5 novembre Coquelles
- mardi 10 novembre Calais salle du Minck
- lundi 16 novembre hôtel de ville de Calais